

Certifié exécutoire :

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE

27 DEC. 2017

ID : 084-200040681-20171211-DP_61_2017-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2017-61 : Bâtiment TIRO CLAS à Valréas – vérification de la structure du bâtiment pour pose de caisson de désenfumage - Choix du prestataire

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT, comme indispensable la pose de caisson de désenfumage et par conséquent, la vérification préalable de la structure du bâtiment de TIRO CLAS,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise BET ROUSSEL CONSTRUCTIONS METALLIQUES, implantée à BAGNAC/CELE (46270), pour une mission de vérification de la structure du bâtiment de TIRO CLAS en vue de la pose de caisson de désenfumage, offre économiquement la plus avantageuse, d'un montant de 1 200 euros HT, soit 1 440 €TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 11 décembre 2017

Le Président,
Patrick ADRIEN

